

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de réparation de l'assainissement en trottoir, rue Roger Salengro à Isbergues,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, à compter du 2 mai 2023 jusqu'au 2 août 2023,

Objet :

**Interdiction de stationnement et restriction
de circulation rue Roger Salengro**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue Roger Salengro à ISBERGUES, du 2 mai 2023 jusqu'au 2 août 2023 inclus. La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h.


Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 02 MAI 2023

Le Maire,

(f)



David THELLIER

